

Séance d'information pour les propriétaires individuels Transition énergétique de votre logement : cadre légal, pompes à chaleur et solaire photovoltaïque

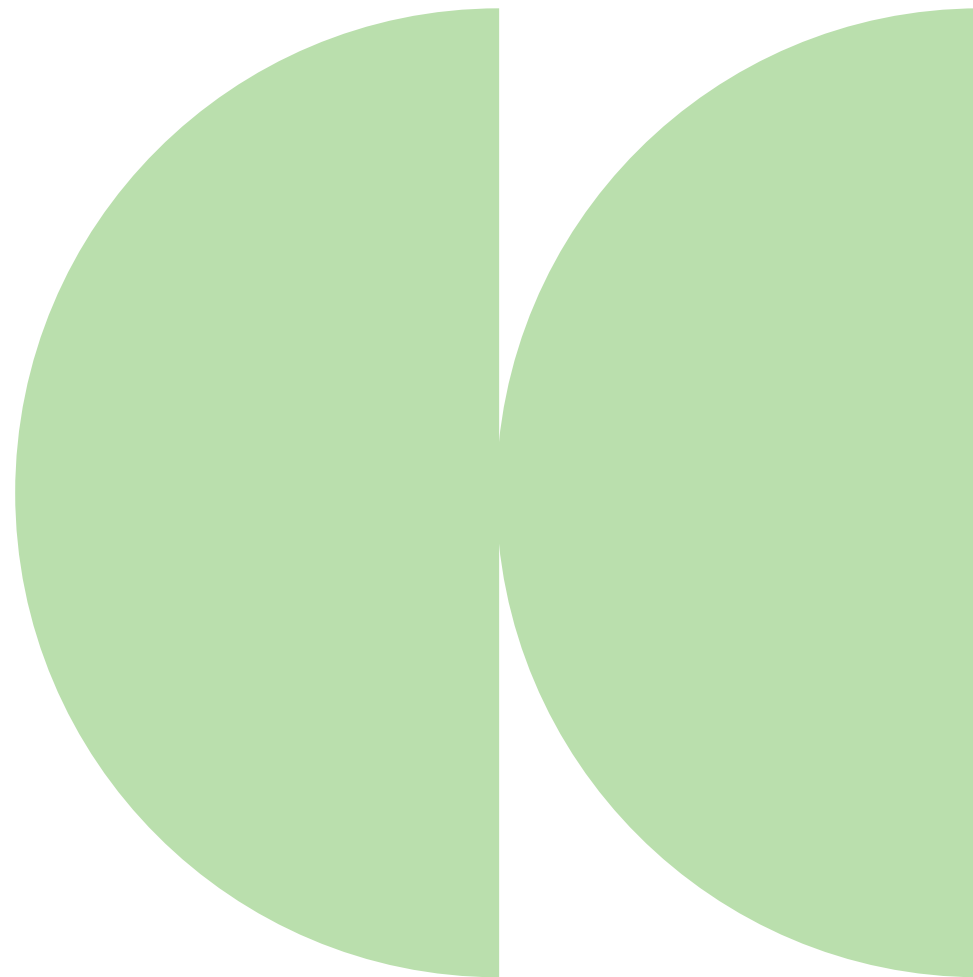
Proposée aux habitants de la commune de Veyrier



Séance d'information publique
Espace Grand-Salève
18 mars 2026

La transition énergétique à Genève

Objectifs énergétiques
et climatiques du canton,
cadre légal, subventions
énergétiques



Un cadre réglementaire pour la transition énergétique à Genève

- **Le Plan directeur de l'énergie adopté en décembre 2020 définit les priorités** de la politique énergétique cantonale.
 - -60% émissions de CO₂ d'ici 2030.
 - Neutralité carbone à l'horizon 2050.
- **L'adoption du nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn),** entré en vigueur le 1^{er} septembre 2022, concrétise les orientations du Plan directeur de l'énergie sur l'efficacité énergétique du parc bâti.



Une réglementation cantonale exigeante

- **Obligations en matière d'optimisation énergétique et de rénovation**
 - **Seuil IDC de 125 kWh/m².an** pour imposer aux propriétaires des mesures d'optimisation/rénovation.
 - **Seuil de dépassement significatif de 222 kWh/m².an** pour viser en priorité les bâtiments les plus énergivores.
- **Priorité aux solutions renouvelables pour sortir du chauffage fossile**
 - Au changement de chaudière, obligation d'installer en priorité des **solutions alimentées à 100 % en énergies renouvelables** (raccordement CAD, pompes à chaleur...).
 - Si impossibilité technique ou disproportion économique, intégration du **maximum de renouvelable** (30% minimum).



L'IDC, un indicateur clé pour mesurer l'efficacité énergétique

- L'**indice de dépense de chaleur (IDC)** permet d'évaluer l'efficacité énergétique d'un bâtiment (pour la partie thermique). Il est exprimé en kWh/m².an (parfois en mégajoules/m².an).
- L'IDC prend en compte la **quantité d'énergie consommée** chaque année par un bâtiment pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, **rapportée à sa surface chauffée** (surface de référence énergétique, ou SRE).
- Le calcul est corrigé en fonction des **données climatiques** de l'année considérée (degrés-jours).



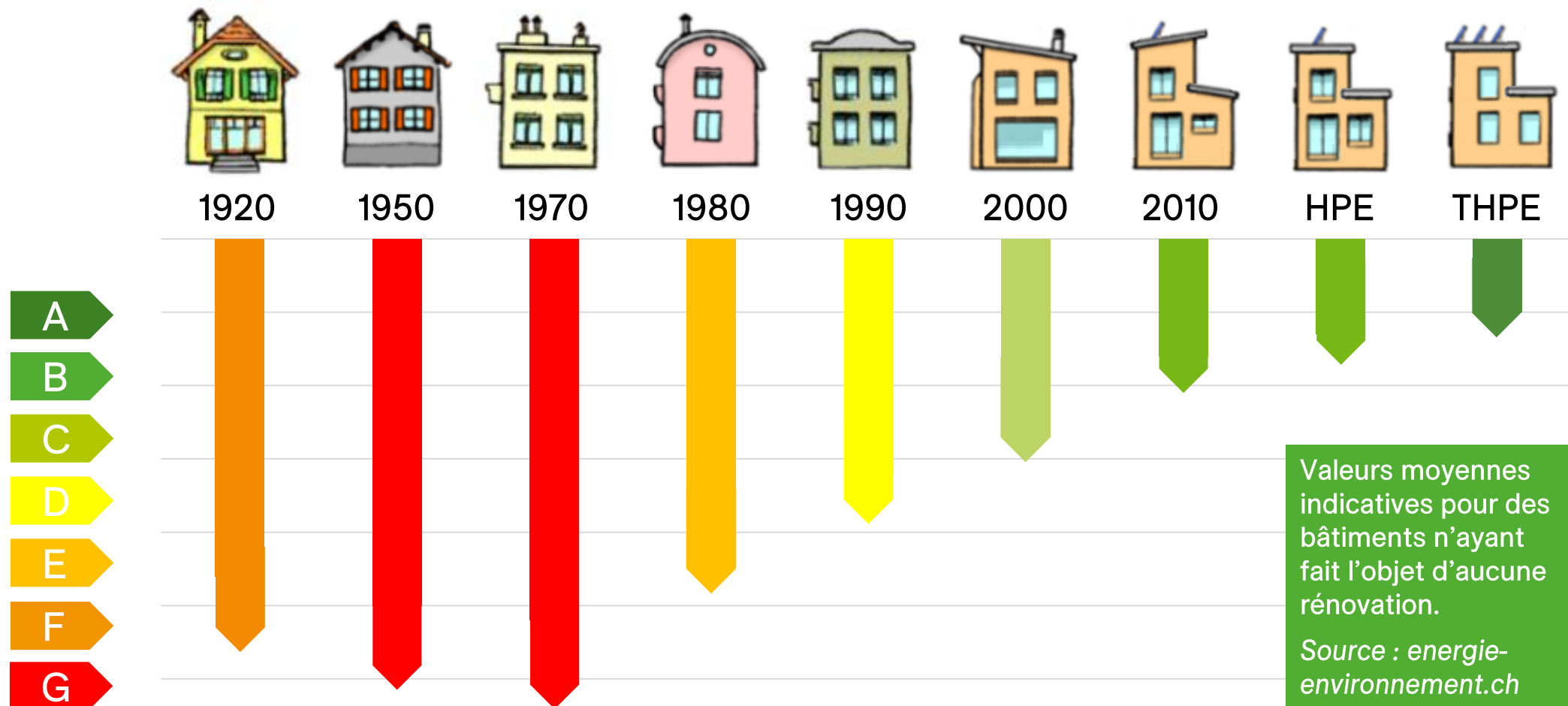
$$\text{IDC} = \frac{\text{chauffage} + \text{eau chaude}}{\text{surface chauffée en m}^2}$$

Correspondance IDC et étiquette énergie CECB

(valeurs indicatives)



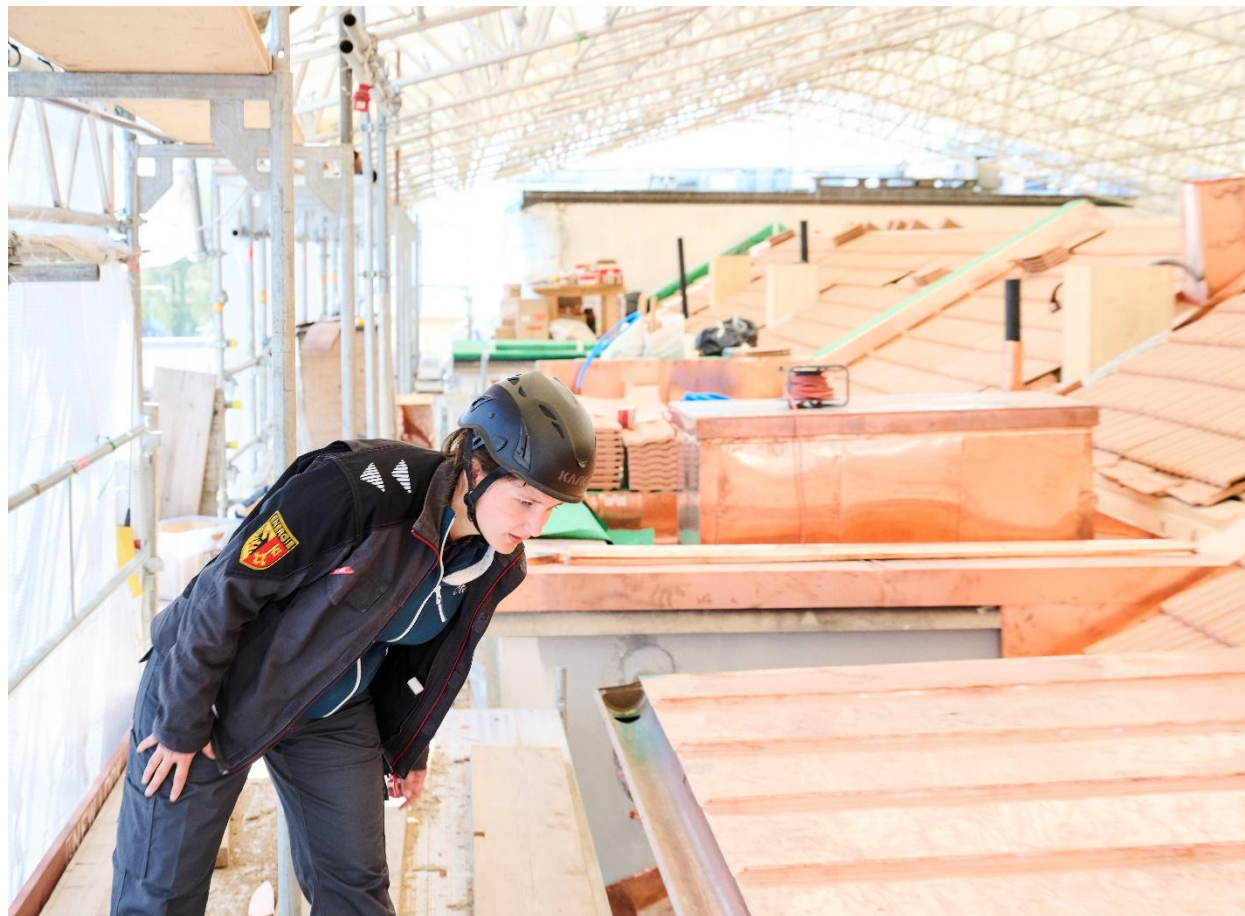
Effici  nce   nerg  tique des b  timents selon les   poques



Une réglementation adaptée pour les propriétaires individuels

(moins de 5 preneurs de chaleur)

- Une application proportionnée de la réglementation, et pas d'obligation formelle **avant 2027**.
- Examen des situations par l'OCEN en tenant compte des **projets de densification** de la zone villas.
- Possibilités de dérogations pour les bâtiments soumis à des mesures de **protection patrimoniale**.
- Prise en compte de l'**âge des propriétaires** et de leurs **capacités financières**.



C'est le bon moment !

→ Changements déductions fiscales

- Acceptation de l'initiative sur la fin de l'impôt sur la valeur locative
- Vers une modification des déductions fiscales sur les travaux rénovations et d'amélioration énergétique
- Phase transitoire à saisir pour optimiser fiscalement des travaux

→ Programmes de subventions favorables

- Aides financières fédérales et cantonales importantes pour la rénovation, les pompes à chaleur et le photovoltaïque



Subventions énergétiques 2026

→ Pour la réalisation d'audits énergétiques

- Visite conseil Villa SIG-éco21
- CECB Plus

→ Pour des travaux ponctuels

- Isolation du toit, des murs, des sols, changement des fenêtres
- Remplacement d'une chaudière à mazout ou à gaz par une solution renouvelable (PAC)
- Installation solaire thermique
- Installation solaire photovoltaïque

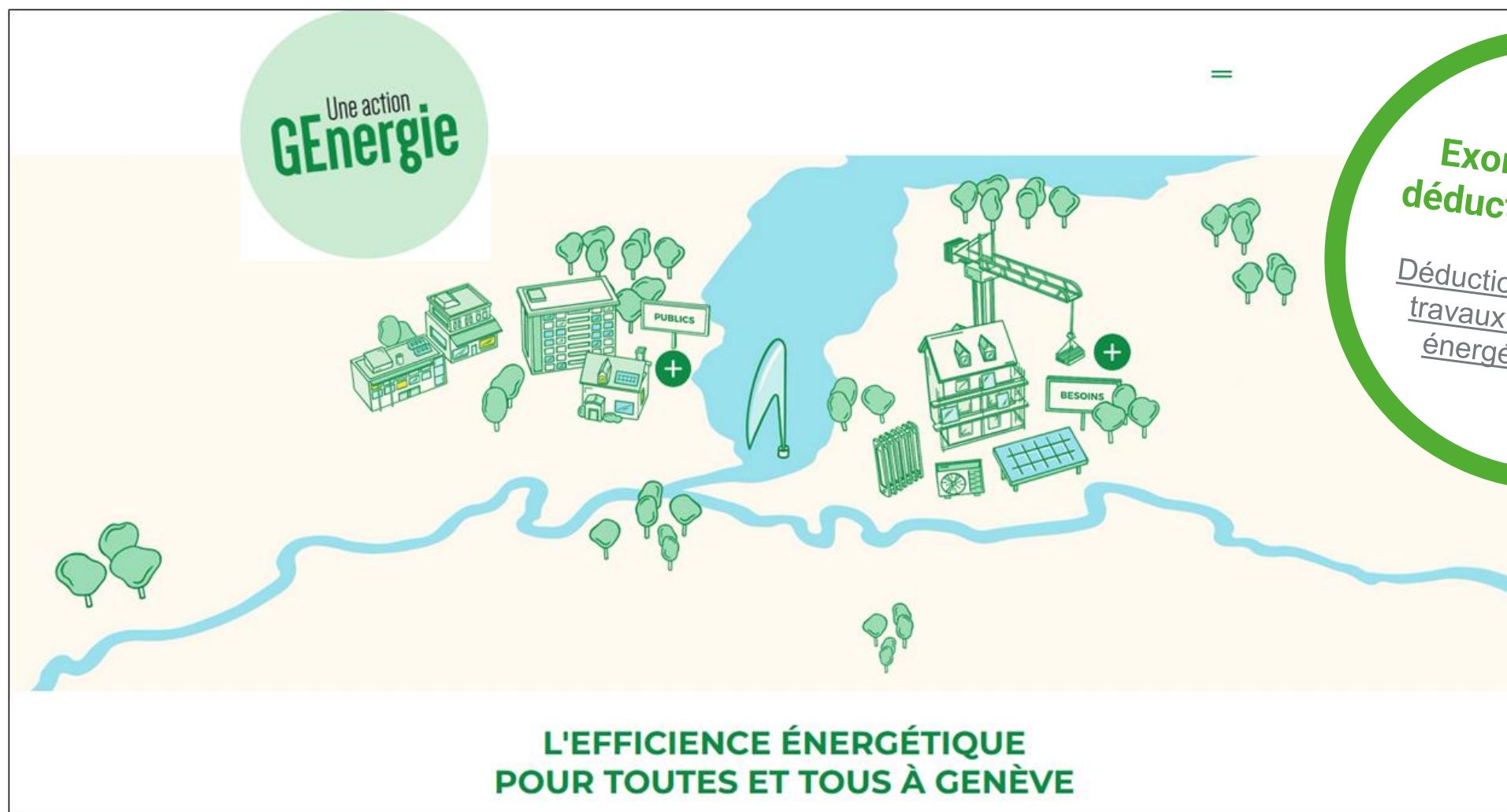
→ Pour l'amélioration de la performance énergétique globale du bâtiment

- Gains de classe CECB® pour l'enveloppe et l'efficacité énergétique globale
- Rénovation selon standards énergétiques : Haute ou Très Haute Performance Energétique (HPE ou THPE), certification Minergie® ou standards équivalents.

→ Subventions communales

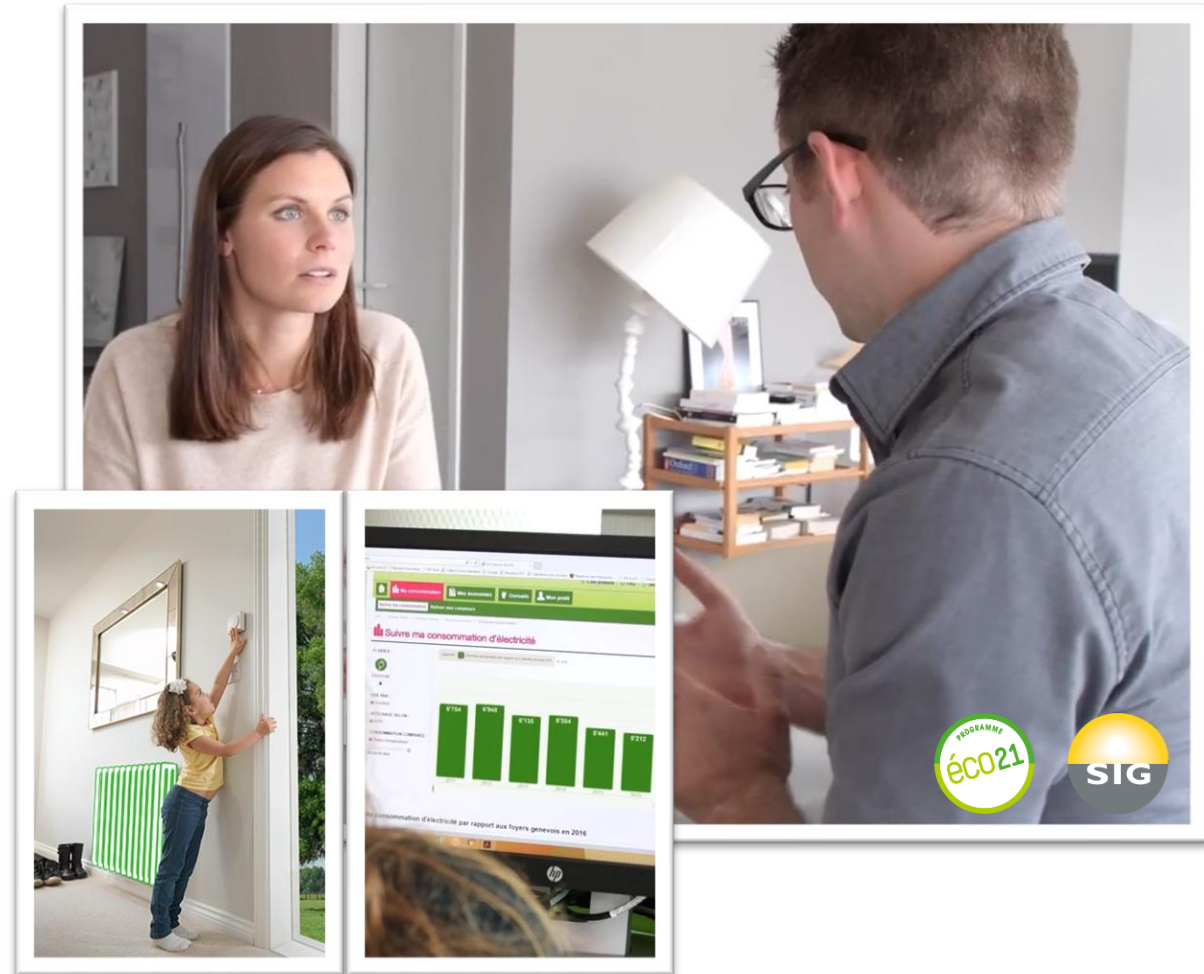
- Visite conseil Villa SIG-éco21 (150 CHF à la charge du propriétaire sur un total de 850 CHF)

Pour en savoir plus, une seule adresse : www.ge-energie.ch



Pour passer à l'action, faites-vous accompagner !

- Faites appel à un conseiller SIG-éco21 pour un bénéficiaire d'une Visite Conseil Villa.
- Audit environnemental de votre logement, comprenant:
 - ↪ une analyse des installations existantes : audit "Chauffez renouvelable" et potentiel solaire,
 - ↪ le calcul de l'Indice de dépense de chaleur (IDC) du bâtiment,
 - ↪ la fourniture et l'installation de matériel plus efficient,
 - ↪ des conseils pour réduire vos consommations d'énergie et votre production de déchets.



Pour passer à l'action, faites-vous accompagner !

- Calculez votre IDC en faisant appel aux services d'un concessionnaire agréé par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).
- Mandatez un expert CECB pour faire réaliser un audit énergétique de votre maison, intégrant le calcul de l'IDC.
- Contactez le guichet d'information de l'OCEN pour toute question relative à votre projet personnel.



Pour réduire sa consommation, on peut commencer à agir simplement

- Appeler son **chauffagiste** pour vérifier les réglages de sa chaudière, s'assurer que l'installation solaire thermique fonctionne, prévoir la purge des radiateurs au début de chaque saison de chauffe, etc.
- Installer des **capteurs** et des **vannes thermostatiques**, investir dans un système de **régulation** plus performant.
- **Baisser sa température** de chauffage, faire attention à l'**usage de l'eau** dans la salle de bains, **aérer** de façon rationnelle, adapter ses **comportements**...



Réduction de la
consommation de
15 à 30%
grâce à l'optimisation
et aux écogestes.

Merci de votre attention.

➔ **Jean Mauron**
jean.mauron@sig-ge.ch



Séance d'information publique
Espace Grand-Salève
18 mars 2026